

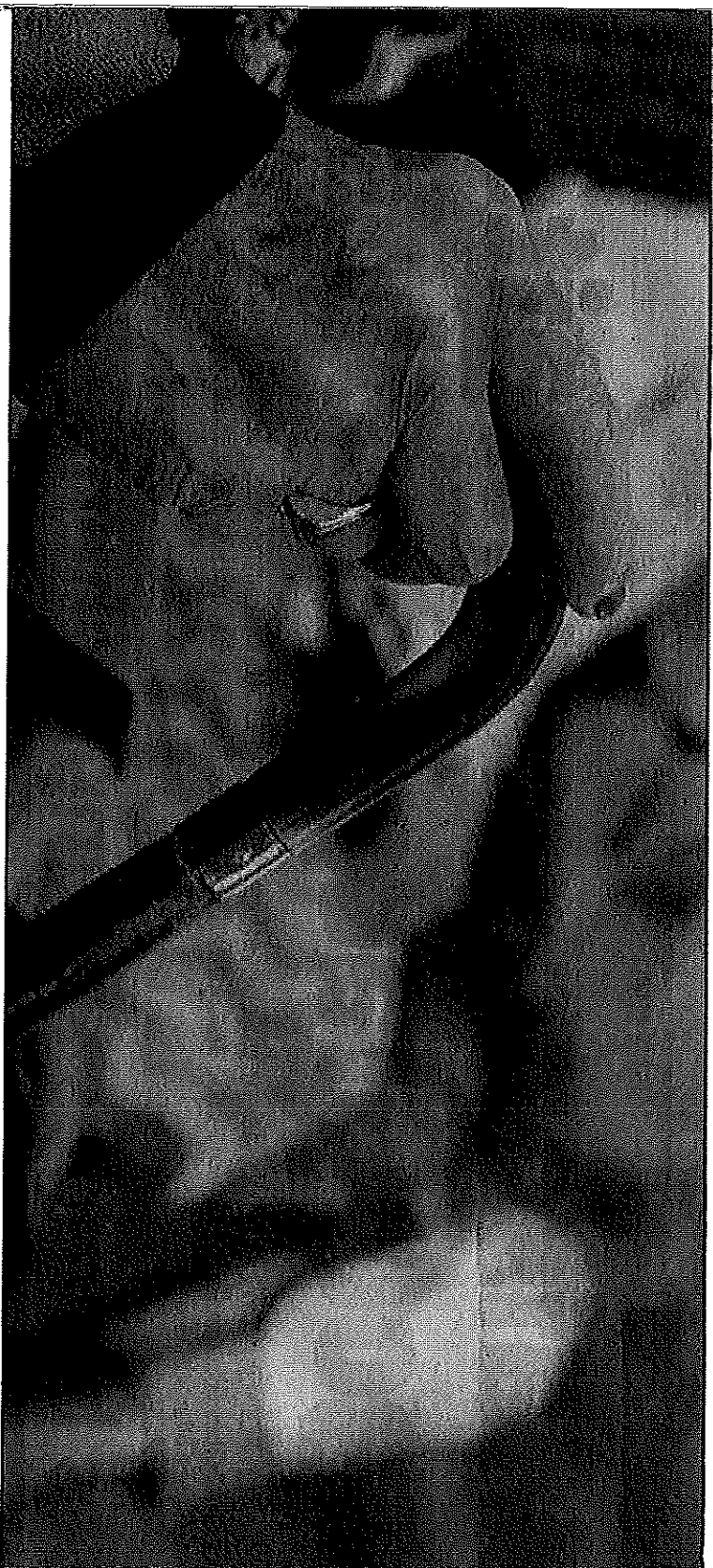
Maisons de retraite : 1300 places de plus

Le préfet, Francis Lamy et le président du conseil général, Eric Ciotti ont annoncé, hier, une augmentation de 13 % des capacités d'accueil des seniors en 2 ans. L'objectif de cette mesure exceptionnelle est aussi de relancer l'économie des Alpes-Maritimes.

PAGES 2 ET 3

1300 places en maison de retraite vont être créées

HÉBERGEMENT La prise en charge des seniors dépendants devrait être nettement améliorée. Les capacités d'accueil vont augmenter de 13% dans les trois ans



L'objectif de ces ouvertures de lits n'est pas seulement l'amélioration de la prise en charge des seniors dépendants. Il s'agit aussi de relancer l'économie azurienne. (Photo A. Dupeyron)

Aujourd'hui, 35 288 Azuréens ont plus de 85 ans. Selon les estimations de l'Insee (1), dans dix ans la tête grisonnante de la pyramide des âges du département comptera 57 000 seniors.

Quid de leur prise en charge, dès lors qu'ils deviennent dépendants ? Cette question a sans doute trouvé un début de réponse hier. Le préfet Francis Lamy et le président du conseil général Eric Ciotti ont annoncé l'ouverture de 1 345 places supplémentaires dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Un retard estimé à 2 200 lits

La mesure n'a rien de symbolique, puisque pour l'heure les 164 maisons de retraites médicalisées du

département totalisent 10 130 lits. Dès lors, dans les trois ans à venir, les capacités d'accueil vont augmenter de près de 13 %.

Est-ce pour autant suffisant ? C'est en tout cas ce qu'estime le schéma gérontologique départemental élaboré en 2006 par le conseil général et l'Etat. Ce plan préconisait ainsi l'ouverture de 2 200 lits supplémentaires dans le département d'ici 2010, pour répondre à la demande... Et rattraper le temps perdu. « Absolument aucune place n'avait été créée durant les sept ou huit années qui avaient précédé, révèle Eric Ciotti. Il nous fallait combler ce retard »

C'est ainsi que des établissements privés, mais aussi publics ont été autorisés à étendre leur activité et d'autres établissements à s'implanter. Mais au-delà du feu vert, restaient à trouver les financements. Chaque création de lit sup-

plémentaire en maison de retraite ouvre droit au versement d'un forfait « soins » par la Caisse d'assurance-maladie à la maison de retraite qui bénéficie de cette place. Faute de crédit, sur les 2 200 nouveaux lits autorisés en 2006, 1 300 n'étaient pour l'heure que virtuels. Et dix-huit projets de création ou d'extension d'établissement étaient dès lors en souffrance.

Les crédits d'État attendus

De leur propre aveu, le préfet des Alpes-Maritimes et le président du conseil général ont du « batailler au niveau national » pour que le gouvernement consente à verser les fonds promis. C'est donc chose faite. Certes, en partie, puisqu'un tiers seulement des financements ont été pour l'heure

alloués. Mais les autres doivent suivre. Et cela suffit à autoriser les promoteurs à donner le coup d'envoi des travaux.

D'ici 2010, ce sont donc 18 chantiers qui vont s'ouvrir dans le département. Et c'est aussi là le but (ci-contre). Livraison prévue d'ici deux ou trois ans, en même temps que les financements encore manquants.

Le retard en matière d'hébergement des seniors dépendants sera alors comblé ? A moins que d'ici là, la pyramide des âges n'ait encore évolué créant, vieillissement de la population oblige, de nouveaux besoins.

C'est inéluctable ? Et bien, non ! Les Alpes-Maritimes ne seraient pas condamnées définitivement à être le département le plus vieux de France. Une étude commandée à l'Insee par le conseil général et livrée en juin dernier, estime même

que sa population a tendance à rajeunir... Ou tout au moins à vieillir moins vite que dans les autres départements de PACA. C'est possible ! Grâce notamment à l'immigration de nouveaux actifs. Dans les 15 ans à venir, selon l'Insee, le nombre de personnes âgées dépendantes dans les A.-M. ne devrait augmenter que de 1,1 % contre près de 20 % dans le Var.

Reste qu'il existe diverses formes de dépendance. Elle peut-être physique, bien sûr, mais aussi financière. Et l'augmentation du nombre de places en maisons de retraite est incontestablement une bonne nouvelle... pour ceux qui peuvent se l'offrir (lire par ailleurs).

ERIC GALLIANO
egalliano@nicematin.fr

1. Institut national de la statistique et des études économiques.

L'enjeu est aussi de relancer l'économie azurienne

U-delà de l'amélioration des conditions d'accueil des seniors dépendants, ces créations massives de places en maisons de retraite s'inscrivent dans le plan de relance de l'économie du département. Ce n'est pas anodin si les pouvoirs publics ont décidé d'ouvrir les vannes financières en débloquent un coup dix-huit projets d'extension ou de création d'établissements jusqu'à restés en souffrance.

200 millions d'euros injectés et 1 400 emplois créés

« Nous allons pouvoir bénéficier d'un incroyable effet de levier, a précisé le préfet Francis Lamy. Alors que les collectivités et l'État investissent directement 21 millions d'euros ce sont en fait 200 millions qui vont être injectés dans le secteur

du bâtiment pour mener à bien ces projets d'extensions, pour la plupart privés. Cela implique 500 créations d'emplois dans le BTP et à terme 900 emplois dans le secteur sanitaire et social. »

C'est ce que l'on appelle faire coup double. C'est une action très forte en faveur de la re-



lance », insiste le préfet Lamy. Pour étayer son propos, Eric Ciotti rappelle que le budget investissement du conseil général est cette année de 400 millions. En débloquent ces projets d'ouverture de lits en maisons de retraite, les pouvoirs publics injectent indirectement dans l'économie azurienne, la moitié de la somme consacrée par la collectivité départementale aux infrastructures du département. Sans bourse délier ? Pas tout à fait, puisque ces ouvertures de lits ouvrent droit au versement d'un forfait soin, une sorte de subvention allouée aux établissements qu'ils soient publics ou privés pour la prise en charge sanitaire de leurs pensionnaires. Et le préfet de rappeler que l'État verse tout de même la bagatelle de 144 millions d'euros pour ces dépenses de soins.

Une signature très attendue

Le préfet Francis Lamy et le président du conseil général Eric Ciotti ont signé, hier, l'autorisation d'ouvrir à terme 1 300 places supplémentaires en maison de retraite, au travers de dix-huit projets qui vont être réalisés dans le département.

Ces nouveaux lits vont s'ajouter aux 10 130 existants. La capacité d'accueil des Alpes-Maritimes va donc augmenter très sensiblement et sera plus en rapport avec ses besoins réels.

La répartition des différents projets sur l'ensemble du territoire azurien, montre bien le souci des signataires de ne négliger aucun secteur du département (voir ci-dessus). Ainsi, les personnes âgées pourront être accueillies au plus près de leur domicile et de leur famille. Un élément important dans la mise en place d'un tel plan de développement.

(Photo Franck Fernandes)



Un tarif modéré pour ceux qui n'ont pas les moyens

1 300 places supplémentaires en maisons de retraite ce n'est pas une plume. Mais est-ce la panacée? Cette mesure suffirait-elle à régler le problème que pose la prise en charge des personnes âgées dépendantes? Incontestablement non. Tout simplement parce que l'hébergement en établissement spécialisé demeure onéreux.

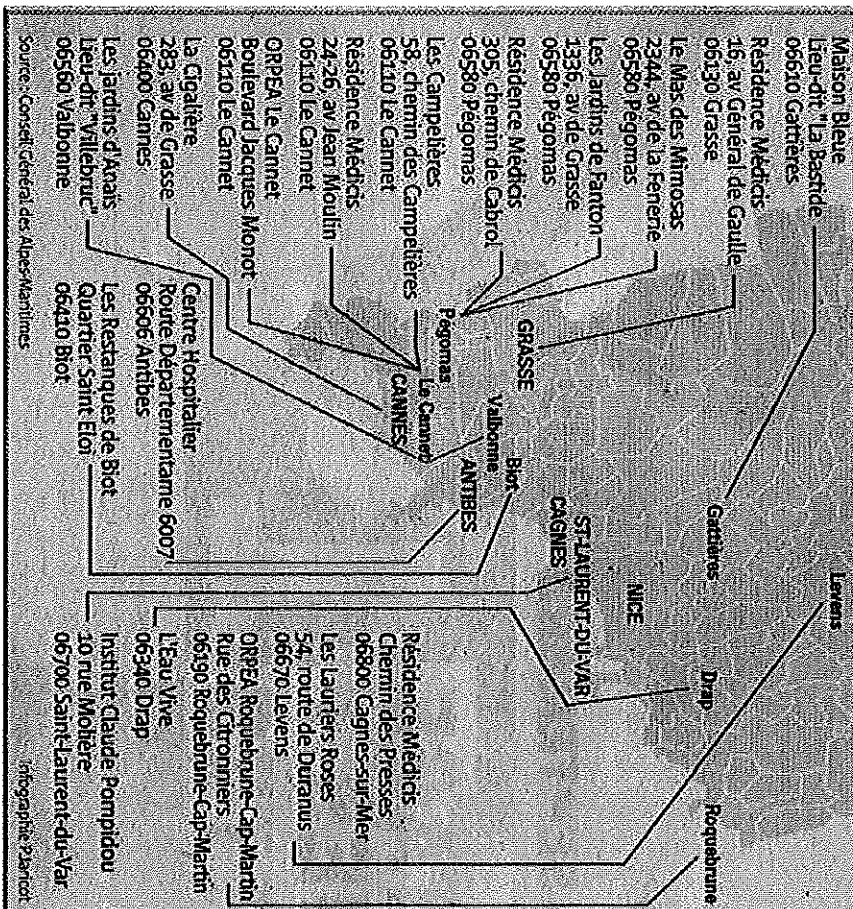
Les tarifs sont volatils. Mais, selon Jean-François Just du syndicat Synempa (1), il faut compter en moyenne 70 à 75 euros par jour pour l'hébergement auxquels il faut ajouter – même si là encore les prix varient – 5 à 15 euros pour le forfait dépendance. À la fin du mois, l'addition peut être élevée (jusqu'à 2 700 euros).

20 % de places à prix modérés

« Pourant, insiste Jean-François Just, le temps des marges à deux chiffres est depuis longtemps révolu. Si le coup de l'hébergement est élevé c'est avant tout parce que les établissements doivent appliquer une réglementation très contraignante en matière de locaux ce qui les oblige à d'importants investissements et grève leurs coûts ».

Il n'empêche que bon nombre de seniors n'ont tout simplement pas les moyens d'aller en maison de retraite. « Nous en sommes bien conscients, affirme le président du conseil général Eric Clotti. Voilà pourquoi nous avons imposé une condition sociale à tous les projets d'extension ou de création qui ont été retenus. Ils devaient offrir au moins 20 % de places à prix modérés. C'est-à-dire, 50 euros par jour au maximum, ce qui est le tarif pratiqué

18 projets d'Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)



dans les établissements publics. » Et Philippe Tabarot, conseiller général, fait part de sa bonne surprise : « Ce sont en fait 26 % de l'ensemble des ouvertures de lits qui seront à ce tarif-là. »

Ne pas négliger le maintien à domicile

Mais, cela est encore souvent trop cher. Et ce n'est pas le conseil général qui dira le contraire : il débourse chaque année 40 millions d'euros pour se substituer financièrement aux personnes dépendantes qui ne peuvent pas payer leur forfait hébergement. « Cette aide-là est récupérable au moment de la succession, mais bien souvent il n'y a pas d'héritage. En revanche ce n'est pas le cas de l'allocation perte d'autonomie. »

L'APA est une autre mesure d'accompagnement des personnes dépendantes versée par la collectivité départementale aux plus de 85 ans. Elle représente une enveloppe de 120 millions d'euros dont 80 millions bénéficient à près de 15 000 seniors azuréens qui eux demeurent chez eux. « Le maintien à domicile peut aussi être une bonne solution dès lors qu'il existe un entourage familial et social suffisant, rappelle Eric Clotti. Entre celle-ci et l'hébergement en maison de retraite, nous voulons laisser un libre choix à la personne. C'est pourquoi nous ne ménageons nos efforts financiers ni pour l'une ni pour l'autre. »

1- Syndicat national des établissements et résidences recevant des personnes âgées.